

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 19 janvier 2017 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 00.

Madame Maryse AUGER a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES AUGER, TULET, BOUSSEMARY, VOLTES. MM CIERCOLES, ANJARD, TIBAL, MARCHAND, VERDIER, MONTALIEU, GUITARD, CARLES.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.

PROCURATIONS : MME SAGET à MM CIERCOLES.

MME CARBO à MM TIBAL.

MME CALMETTES à MM GUITARD.

MME KERVERN à MM ANJARD

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 07 décembre 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un élément à l'ordre du jour, ce qui lui est accordé.

1- Programme assainissement – Demande de subvention à l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'extension du réseau de collecte des Eaux Usées, sur une partie du village (Route d'Albi (RD 888), Rue du Lavoir et Allée de la Crouzette), aujourd'hui non desservi par le réseau. Cette zone située dans le cœur du village est aujourd'hui la dernière zone urbaine en assainissement autonome, certains ne sont plus aux normes et cela pose des problèmes d'odeur et de salubrité publique. 22 parcelles bâties sont prévues d'être raccordées au tout à l'égout, dans le cadre de ce projet. De plus, la pression foncière importante que subit actuellement la commune de Garidech va, sans aucun doute, dans les années à venir, amener de nouvelles constructions.

Certains terrains sont encore libres de construction et certaines propriétés de grande superficie pourront être ammenées à diviser leur terrain. Dans un avenir proche, il est certain que les grandes parcelles seront divisées et cela amènera des problèmes au niveau des assainissements autonomes à créer.

Nous pouvons estimer que **25 branchements supplémentaires** pourront être demandés dans le futur avec possibilité pour ces nouvelles habitations d'être raccordées au réseau de tout à l'égout.

Actuellement des permis sont en cours de dépôt (angle Allée de la Crouzette – Vieille Côte RD n°45) : 8 maisons dont 7 raccordées sur l'Allée de la Crouzette. La huitième villa sera raccordée sur le réseau de la Vieille Côte.

La commune désire démarrer ces travaux au premier trimestre de l'année 2017, la durée prévisionnelle étant de 4 mois, les travaux pourront être réalisés sur l'année 2017.

Monsieur le Maire indique le montant global de l'opération estimé à 492 000,00 € toutes taxes comprises. Ce coût relativement élevé s'explique par le linéaire et la topographie du site : l'Allée de la Crouzette et la Rue du Lavoir présente une forte pente vers la RD n° 888, rendant impossible le raccordement de ces deux voies vers la Vieille Côte où un réseau de tout à l'égout existe.

Il précise qu'une demande de subvention pour ces travaux va être déposée auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Voté à l'unanimité

2- Programme assainissement – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire reprend l'objet n°1 et précise qu'une subvention va être également déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le programme assainissement.

Voté à l'unanimité

3- Travaux en régie année 2016.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des travaux en régie effectués dans le courant de l'année 2016, il s'agit de :

- **Trottoirs handicapés** :

| | |
|----------------------|------------|
| Fournitures | 1 557,00 € |
| Charges du personnel | 1 367,72 € |
- **Dalles escalier de secours école élémentaire** :

| | |
|----------------------|----------|
| Fournitures | 318,67 € |
| Charges du personnel | 696,37 € |
- **Rambardes pour handicapés** :

| | |
|----------------------|------------|
| Fournitures | 792,38 € |
| Charges du personnel | 2 454,42 € |
- **Paillage Chemin du Chat** :

| | |
|----------------------|------------|
| Fournitures | 603,57 € |
| Charges du personnel | 1 558,83 € |
- **Remplacement luminaires bâtiments communaux** :

| | |
|----------------------|------------|
| Charges du personnel | 2 442,82 € |
|----------------------|------------|

Monsieur le Maire demande de réaliser les écritures comptables de régularisation pour un montant de 11 791,78 €.

Voté à l'unanimité

4- Elections des Conseillers Communautaires.

Monsieur le Maire explique que suite à l'organisation d'élections municipales partielles dans la commune de VERFEIL en application de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015, un nouvel arrêté préfectoral reposant sur les dispositions de l'article L.5211-6-2-1 fixe le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Au terme de cet arrêté la commune de Garidech conserve **trois** Conseillers Communautaires.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 actant l'accord local relatif au nombre et à la répartition des sièges de Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014 sont abrogés.

Les **trois** Conseillers Communautaires de la Commune de Garidech à savoir Madame Joanna TULET, Monsieur Christian CIERCOLES et Monsieur Nicolas ANJARD sont confirmés dans leur fonction.

Voté à l'unanimité

5- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne aux Collectivités Territoriales d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

A savoir sur la base des Restes à Réaliser de l'année précédente ainsi que la somme de 80 000.00 € au chapitre 21 et 30 000.00 € sur l'article 2152 op 114 ; 650.00 € sur l'article 2188 op 102.

Voté à l'unanimité

6- Indemnités comptable du trésor Monsieur Robert BRUNIER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année la commune doit verser une indemnité au comptable du trésor, Monsieur Robert BRUNIER. Celle-ci correspond aux prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

L'indemnité de conseil au taux de 100% définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 s'élèvera à la somme de 300,69 € pour Monsieur Robert BRUNIER, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires qui sera d'un montant de 45,73 €.

Voté à l'unanimité

7- Modification du tableau des emplois permanents de la Collectivité – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe d'un agent de la Collectivité et compte tenu des modifications statutaires applicables au 1^{er} janvier 2017 (PPCR), la Collectivité doit créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois de la Commune comme suit :

| Filière Administrative | | | | |
|---|----------|--------------------|------------------|--------------------|
| Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe | 1 | 28h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe | 1 | 35h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Administratif | 1 | 35/semaine | titulaire | Catégorie C |

| | | | | |
|---|---|----------------|-----------|-------------|
| Filière Technique | | | | |
| Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe | 3 | 35h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 33h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 28h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Technique | 2 | 35h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Technique | 2 | 28h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Adjoint Technique | 1 | 29,50h/semaine | titulaire | Catégorie C |

| | | | | |
|---|---|----------------|-----------|-------------|
| Filière Social | | | | |
| Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1 ^{ère} classe | 1 | 28h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe | 1 | 31,50h/semaine | titulaire | Catégorie C |
| Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe | 1 | 35h/semaine | titulaire | Catégorie C |

Voté à l'unanimité

8- Acquisition d'un logiciel de facturation et de gestion scolaire.

Monsieur le Maire expose à son assemblée la nécessité de faire l'achat d'un logiciel pour la facturation et la gestion scolaire, afin de faciliter les paiements mensuels.

Il présente plusieurs devis dont deux à des prix les moins disant :

-SISTEC pour un montant HT de 2225.00 € soit 2670.00 € TTC.

-ICAP pour un montant HT de 3000.00 € soit 3600.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SISTEC pour un montant HT de 2 225.00 € soit

2 670.00 € TTC.

Il précise qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité

9- Programme trottoirs Avenue de la gare – Choix de l'Entreprise.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été lancé une consultation en vue de la passation d'un marché public pour des travaux de création d'un trottoir Avenue de la Gare, dans le cadre d'un Programme trottoir.

Les Entreprises étaient invitées à remettre une offre le jeudi 12 janvier 2017 avant 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les candidatures.

Cinq Entreprises ont répondu :

- EUROVIA
- COLAS SUD OUEST
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
- ECTP
- MALET

Le classement des candidats est le suivant :

- 1- **EIFFAGE : 100 sur 100**
- 2- **ECTP : 93.95 sur 100**
- 3- **EUROVIA : 93.26 sur 100**
- 4- **COLAS : 90.90 sur 100**
- 5- **MALET : 84.19 sur 100**

La commission d'appel d'offres choisit de proposer au Conseil Municipal l'Entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud Ouest « la mieux disante pour un montant HT de 93 017.00 € soit 111 620.40 € TTC.

Voté à l'unanimité

10-Construction d'une salle polyvalente – Choix des Entreprises.

Suite à l'appel d'offre lancée concernant le choix des Entreprises pour la construction de la salle polyvalente et suite à la réunion de la commission, Monsieur le Maire donne le compte rendu de celle-ci à son assemblée et demande de retenir les Entreprises les moins disantes ci-dessous :

- **L'Entreprise FLORES pour le Lot n°1 VRD** d'un montant HT de 448 048.90 € soit 537 658.68 € TTC.
- **L'Entreprise CLARAC pour le Lot n°2 ESPACES VERTS** d'un montant HT de 23 023.71 € soit 27 628.45 € TTC.
- **L'Entreprise CGEM pour le Lot n°3 GROS ŒUVRE** d'un montant HT de 622 662.00 € soit 747 194.40 € TTC.
- **L'Entreprise GALLAY pour le Lot n° 4 CHARPENTE COUVERTURE** d'un montant HT de 253 532.92 € soit 304 239.50 € TTC.
- **L'Entreprise ALUMINIUM OCCITAN pour le Lot n° 5 MENUISERIE EXTERIEURE** d'un montant HT de 171 806.00 € soit 206 167.20 € TTC.
- **L'Entreprise NIN pour le Lot n° 6 CLOISONS FAUX PLAFONDS** d'un montant HT de 112 000.00 € soit 134 400.00 € TTC.
- **L'Entreprise ANTRAS pour le Lot n° 7 MENUISERIE INTERIEURE** d'un montant HT de 58 876.20 € soit 70 651.44 € TTC.
- **L'Entreprise VINET pour le Lot n° 8 CARRELAGE FAIENCE** d'un montant HT de 19 100.00 € soit 22 920.00 € TTC.
- **L'Entreprise DECOS 2000 pour le Lot n° 9 PEINTURE** d'un montant HT de 17 738.20 € soit 21 285.84 € TTC.
- **L'Entreprise PPMA pour le Lot n° 10 SERRURERIE** d'un montant HT de 51 505.00 € soit 61 806.00 € TTC.
- **L'Entreprise INTELEC pour le Lot n° 11 ELECTRICITE COURANTS FORTS-COURANTS FAIBLES** d'un montant HT de 117 910.00 € soit 141 492.00 € TTC.
- **L'Entreprise MGC pour le Lot n° 12 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRES** d'un montant HT de 170 000.00 € soit 204 000.00 € TTC.

Voté à l'unanimité

11-Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché » - Modification de la surface et du prix du Lot N° 9.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la dernière délibération en date du 15 septembre 2016, n°050/2016, une erreur matérielle a été commise concernant la surface du Lot n°9, qui est de 378 m² au lieu de 377 m² noté et de réviser son prix d'un montant de 88 452.00 €.

Voté à l'unanimité

12-Trottoirs Avenue de la gare.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des trottoirs sur l'avenue de la Gare Route Départementale n° 45 en agglomération. Les travaux consistent en la création d'un trottoir au droit de l'opération « Les Carrés de la Commanderie » afin d'améliorer la sécurité des piétons, le tout sur une longueur d'environ 47 mètres.

Le montant des travaux est estimé à 9 850,75 € HT soit 11 820,90 € TTC.

Voté à l'unanimité

13-Décision Modificative Budget Communal.

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le Budget Communal, de prélever la somme de 1000,00 € sur le chapitre 011 en et de la transférer sur la section d'investissement.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 22h00